

ble le foin répandu sur les planches.—"Messieurs, dit-il, vous êtes servis."

Les applaudissements du vrai public accueillirent cette saillie; la provocation avait donné au pauvre diable le droit de renvoyer l'outrage à ceux qui le lui avaient jeté.

Ce n'est pas seulement dans les théâtres et en province que l'on peut entendre de pareilles répliques.

On donne des leçons de divers genres à la Sorbonne, dit-il, et quelquefois il arrive que les maîtres en reçoivent.—Dernièrement, dans un examen pour le baccalauréat, un jeune aspirant, soit timidité, soit ignorance, se tirait très mal d'affaires, ou plutôt n'en tirait pas du tout, car il restait court à la plupart des questions. Tel était son trouble, qu'il avait fini par demeurer à peu près muet. Des juges indulgents auraient dû l'encourager et attendre qu'il eût repris ses sens pour continuer à l'interroger. Loin de là, un des professeurs, homme d'un mérite très médiocre (ceux-là sont sans pitié), voulut accabler le malheureux écolier sous le poids d'une question ironique, et d'un ton où perçait le dédain le plus moqueur, il lui demanda :

—Du moins, monsieur, pourrez-vous peut-être nous dire combien la France a de capitales ?

—Autant que vos ouvrages ont eu d'éditions.

Répondit l'écolier, qui tout à coup avait senti son esprit se réveiller sous le trait.

Le professeur, on en conviendra, méritait bien cette réplique, et d'autant mieux qu'elle était parfaitement juste, car les ouvrages cités n'avaient eu qu'une seule et unique édition, dont la plupart des exemplaires jaunissent dans le magasin de l'éditeur contristé.

—On parle d'un projet de télégraphe sous-marin entre la France et l'Angleterre. Les gouvernements anglais et français ont accordé aux deux auteurs du projet la permission d'établir un télégraphe d'après leur système. Le point de départ pour la France sera le cap Blancnez pour l'Angleterre, ce sera le cap South. Les sondages ont donné 7 brasses pour la profondeur de l'eau près des côtes, et 37 au maximum pour le milieu du canal. Les lords de l'amirauté ont également permis aux inventeurs d'établir un télégraphe sous-marin entre Dublin et Holyhead; on le conduira ensuite jusqu'à Liverpool et Londres.

Terminons par une histoire d'hier, histoire qui s'est passée à la campagne, et qui rappelle tout de suite Chantilly et l'illustre Valet.

Une des femmes les plus spirituelles et les plus distinguées de Paris, Mme Bach..., avait réuni dans son château soixante personnes du monde le plus brillant des deux continents. La fête était donnée en l'honneur du comte d'Arnim, ambassadeur de Prusse, si bien que le Luxembourg, le Palais Bourbon et le corps diplomatique avaient leurs plus illustres représentants au château de Mme Bach...

Il ne manquait plus personne, et l'on causait à l'aise comme on cause entre gens qui ont tant vu de choses qu'ils savent presque tout. Un convul général racontait quelques scènes de la vie privée d'Ibrahim-Pacha, et un député du Languedoc montrait au milieu des éclats de rire une lettre d'un dilecteur qui le priait de vendre au gouvernement, pour le jardin des Plantes, deux chameaux dont il ne savait que faire.

"Ça ne coûtera pas grand'chose au gouvernement, dit-il l'électeur, et ça vous rapportera ma voix?" Mme Bach..., qui allait de l'un à l'autre avec cette grâce active et prévenante qui est une vertu dans un salon, aperçut tout à coup son valet de chambre qui s'agitait comme un télégraphe dans l'encoignure d'une porte.

Le valet de chambre était tout pâle et tout ému; l'anxiété se peignait sur son visage; mais à la vue de tout ce beau monde, le pauvre diable n'osait pas remuer.

Mme Bach... comprit qu'il y avait quelque mésaventure sous cette agitation.

—Qu'y a-t-il? lui dit-elle en s'approchant.

—Ah! Madame! un grand malheur! c'écrie le valet les mains jointes.

—Quoi donc?

—Le cuisinier est gris, mais si bien gris, qu'il n'a seulement pas allumé les fourneaux. Il serait en état de commander le dîner que ce dîner ne serait pas prêt avant quatre heures.

L'appétit commençait à aiguillonner les convives, et il s'agissait d'estomacs diplomatiques. Mme Bach... resta calme et serene. Il était impossible de tourner la difficulté; elle l'aborda de force en souriant :

—Messieurs, dit-elle en s'adressant à la compagnie, je vous ai invités à dîner, mais il n'y a pas de dîner; mon cuisinier est plus que mort, et l'on vient de me l'apprendre à l'instant. Si vous voulez que la table soit dressée, il faut bien que nous fassions le dîner nous-mêmes.

L'improvisation de Mme Bach... eut un succès foudroyant. Le comte d'Arnim retroussa ses manchettes, toute la compagnie l'imita, et l'on descendit aux cuisines en riant aux éclats.

Le cuisinier était sur une chaise, rouge comme un homard, immobile comme un sphinx. Autour de lui il y avait beaucoup de casseroles et pas un plat.

Il s'agissait de vaincre ou de mourir. On vainquit.

On mit un pair de France à la section des brochures, deux députés au ministère des finances, trois secrétaires d'ambassades furent promus au grade de gâte-sauces, et l'on chargea deux présidents de cours royaux de surveiller le pot au feu.

Sept ou huit dignitaires de la marine et de l'armée exécutèrent des razzias superbes dans les officines et la basse-cour; ils rapportèrent au milieu des cris d'enthousiasme vingt douzaines d'aufs et quelques poulets mêlés de canards.

Toutes les dames déclarèrent qu'elles étaient de première force sur les omelettes.

En conséquence, il y eut tout de suite vingt omelettes : omelette au rhum par une duchesse, omelette aux truffes par une marquise, omelette aux pointes d'asperges par une vicomtesse, omelette aux confitures par une baronne. J'en passe et des meilleures.

Mme Bach... maintenant l'ordre dans toutes les parties du service. Elle s'était réservée l'administration des comptes.

Et l'on rit! il fallait voir!

—Un filet de vinaigre! criaient un conseil.

—Un peu de persil pour mon chapon! disait un chargé d'affaires.

—Du sel et du poivre, s'il vous plaît! demandait un sous-secrétaire d'état.

—A moi de la farine! reprenait un procureur général.

Après les omelettes, il restait encore tant d'aufs, que les grandes dames, transformées en cordons-bleus, firent bien vite des aufs brouillés, des aufs sur le plat, des aufs à la coque, des aufs à la néige.

—Si vous aimez les aufs, on en a mis partout, disait Mme Bach... pour animer son armée.

De temps à autre le cuisinier s'efforçait de se relever et retombait en soupirant; alors il suivait de ses regards hébétés les messieurs en habits noirs et les dames en robes de soie, tout cuirassées de serviettes, ne comprenant pas ce que tout ce beau monde faisait dans son royaume.

A dix heures, Mme Bach... annonça, au milieu de l'enthousiasme général, que le dîner était prêt; à onze, on se mit à table.

Chacun avait payé de sa personne, et l'on mangea comme des chevaliers sans peur et sans reproche.

Le dîner fut trouvé bon à l'unanimité, et si bon, qu'à cinq heures du matin on était encore assis.

On a failli pleurer, tant on a ri.

A cinq heures, le Valet de Mme Bach... sortit de sa léthargie; il chercha une épée pour se percer le sein, mais n'ayant trouvé qu'un couteau, cette mort lui sembla trop vulgaire, et il ne se tua pas.

EUGÈNE GUINOT (PIERRE DURARD.)

PARLEMENT PROVINCIAL.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Vendredi, 22 mai 1846.

La chambre se forma en comité général sur le bill de la corporation de Montréal.

L'hon. M. De Boucherville dit qu'afin de prévenir les difficultés qui se sont élevées dans l'élection du maire, il voulait proposer un amendement à ce bill, qui renvoyait, à ce qu'il croyait, l'approbation générale. A l'élection du maire, le greffier prendrait le fauteuil, comme à l'élection de l'orateur de la chambre d'assemblée, mais il trouvait inconvenable d'accorder au greffier une voix prépondérante. Le greffier ne devait pas avoir ce pouvoir. Alors comment procéder dans le cas d'une égale division des voix? Recourir à une nouvelle élection? Le résultat serait probablement le même. Il était donc nécessaire de chercher un remède, et ce remède il allait le proposer. Il s'était consulté avec un membre de l'autre chambre; et, à sa suggestion, il avait dressé une résolution qu'il tenait en sa main, et qu'il transmettrait au président du comité spécial s'il le voyait à sa place, mais comme il n'était pas présent et que lui, (M. De Boucherville) pronait beaucoup d'intérêt pour la ville de Montréal, y ayant résidé pendant vingt-six ans, il prendrait sur lui-même de proposer un amendement, à l'effet, que, dans l'absence du greffier, le conseiller qui paierait la plus forte taxe sur la propriété réelle serait appelé au fauteuil, et que dans le cas où le greffier serait présent, alors ce conseiller, s'il y avait une égale division des voix, aurait un vote prépondérant. Ce principe était juste, car si un individu ne paie que £25, il n'aura pas autant d'intérêt dans la cité que celui qui en paiera £100. Il proposait donc que cet amendement fût adopté par le conseil.

L'hon. M. McGill ne savait pas que l'hon. monsieur avait intention de proposer un amendement, et comme c'était une matière d'assez grande importance, il aimait à avoir quelques minutes pour réfléchir.

L'hon. receveur-général dit qu'on justice pour l'hon. monsieur qui venait de s'asseoir, qui n'avait pas été présent lorsque la chambre s'était formée en comité, il suggérerait que le comité rapportât progressivement, et siégerait de nouveau sur la question.

L'hon. M. Ferguson se leva ensuite pour appeler l'attention de la chambre sur l'avis qu'il avait donné, au sujet de l'absence des membres du conseil; en agissant ainsi, il n'était nul par aucun motif personnel ou de parti, mais seulement par les marques répétées qui avaient été faites à ce sujet; et il espérait qu'en proposant une adresse respectueuse, il ne serait point accusé par l'hon. receveur-général de vouloir donner à la couronne un avis présumptueux.

Il lui semblait que les membres du conseil étaient placés dans une fautive position. Il était parfaitement vrai que le conseil législatif formait un tiers état de la constitution, et qu'il n'avait pas moins d'importance que les deux autres. Il était également vrai de dire que, comme tiers-état, le conseil représentait la chambre des pairs et qu'il suivait les règles parlementaires et la pratique de cet auguste corps. Ici, cependant, on pourrait dire que l'analogie n'a pas lieu et sans faire aucune comparaison dérogatoire quelconque, tous doivent admettre sans peine qu'il y a une grande différence sous tous les rapports entre les pairs de la Grande-Bretagne et ceux du Canada. Ce qu'il désirait avec anxiété c'était de voir un conseil raisonnablement nombreux nommé à vie par la couronne, comme à présent, mais composé d'individus quali-

fiés pris de toutes les parties de la province, et connus et populaires dans les divers districts où ils auraient été choisis. Personne n'avait plus de respect que lui pour les riches commerçants, ou pour les hommes qui avaient réalisé d'honnêtes fortunes par leurs travaux professionnels, et leur habileté; mais les pays ne peut être satisfait et avoir dans les actes du conseil toute la confiance désirable, si ceux qui le composent n'ont été choisis que pour les seuls motifs de leurs richesses.

C'était, à la vérité, un sujet difficile et délicat, mais il lui paraissait que le gouvernement devrait le prendre en sa sérieuse considération. Il se contentait donc de ces quelques remarques, et proposait qu'une adresse fût présentée à Son Excellence la priant d'adopter quelques moyens pour forcer les membres du conseil à assister plus régulièrement.

L'hon. receveur-général dit que la question mise si délicatement devant le conseil par l'hon. orateur, était assurément d'une importance majeure, mais que la difficulté était de trouver un remède au mal, et il devait avouer qu'il ne savait point ce que le gouvernement pourrait faire pour remédier à l'absence des membres. Quoique la liste des membres fût composée de trente-quatre noms, cependant, en général, pas plus de quinze membres avaient été présents pendant la session courante, et sur ces quinze, deux ou trois s'étaient absentés si fréquemment qu'il était devenu difficile d'accepter leurs excuses. S'il leur est impossible de remplir leurs devoirs d'une manière honorable ils devraient résigner et faire place à d'autres. Il arrivait fréquemment qu'en réponse à l'appel régulier de la chambre, à l'ouverture de la session, plusieurs hon. messieurs au lieu de se rendre, envoyaient leurs excuses, et plusieurs d'entre eux étaient excusés en conséquence du mauvais état des chemins ou d'autres circonstances qui ne permettaient pas à des personnes avancées en âge de venir à une grande distance; mais lors de l'ouverture de la présente session, quelques-uns n'avaient pas même envoyé d'excuses, et il n'avait aucun doute qu'à la prochaine session ils ne vinssent pendant quelques jours assister aux séances, pour conserver leurs sièges, qu'il perdrait sans cela. Ils pouvaient en agir ainsi d'après les malheureuses dispositions de la loi, et il ne voyait pas du tout comment on pourrait y apporter remède; mais il ne pouvait s'imaginer comment ces messieurs pouvaient se permettre de négliger ainsi leurs devoirs et rejeter le poids des travaux sur ceux qui assistent régulièrement.

L'hon. M. Moore dit qu'en regardant autour de lui, il s'apercevait que le Bas-Canada était représenté bien misérablement dans le conseil. Le nombre des membres de la chambre basse était égal d'après l'acte d'union pour les deux parties de la province, et il supposait que l'on avait eu intention d'appliquer la même règle aux deux chambres; cependant au lieu d'avoir une représentation équitable, le Bas-Canada se trouvait dans une minorité de trois. Si l'acte d'union était mis de côté, alors au lieu d'être dans une minorité de trois, le Bas-Canada serait représenté par un beaucoup plus grand nombre de membres que l'autre section de province, en conséquence de sa plus grande population; dans tous les cas, les townships de l'est qui contiennent un tiers du sol et de la population devraient être représentés par plus de deux membres. Ceci avait été souvent un sujet de plainte, et il conseillait au gouvernement d'y donner son attention. S'il augmentait le nombre des conseillers et qu'il le fixât même à quarante, la chambre n'en serait que plus respectable; il espérait donc que l'adresse passerait.

L'hon. M. Irving, considérant qu'il y avait quelques exceptions à faire, mais il concourait dans la nécessité de s'assurer de l'assistance d'un plus grand nombre aux séances du conseil. Il considérait que quelques hon. membres étaient liés en honneur à donner une part raisonnable de leur temps. Il protesterait néanmoins contre toute adresse qui tendrait à demander pour les membres une compensation pécuniaire. Ce qui faisait la plus grande différence entre les formes de gouvernement monarchique et démocratique c'est que les membres du conseil législatif n'étaient point payés. Si l'on fesait dans la constitution de ce pays des innovations d'un caractère républicain en payant les membres du conseil, alors le peuple pourrait réclamer le droit de les élire (écoutez! écoutez!)

Il avait même toujours été opposé à ce que l'orateur fût payé.

L'hon. J. Morris partageait cette opinion.

L'hon. McGill dit qu'en tant qu'il était concerné, il ne consentirait jamais à ce que les membres fussent payés. Ceci au lieu d'ajouter à la respectabilité de cette chambre la mettrait dans la dépendance d'une autre branche de la législature.

L'hon. M. De Boucherville dit qu'il était fier de pastager l'opinion de l'hon. orateur. Il avait essayé l'année dernière de mettre cette question devant le conseil, et cette année il reprenait sa même tâche. Il fesait bien d'en agir ainsi, car comment peut-on espérer que des personnes puissent assister ici pendant des mois entiers sans aucune rémunération. On pourrait certes suivre cet usage en Amérique où des hommes possèdent des fortunes énormes, mais dans cette colonie où les revenus ne se font que par le commerce ou les travaux professionnels, c'est une affaire différente. Il serait cruel par exemple de faire venir à une centaine de milliers d'ici un hon. monsieur qui a perdu des milliers de louis l'an passé dans un incendie; il serait même cruel de l'appeler lui-même, quoique sa résidence ne soit pas à une grande distance, si sa famille ou ses affaires requerraient son assistance; comment peut-on s'attendre que celui qui a un revenu de £200 par année puisse passer des mois entiers à Montréal, et en dépenser la plus grande partie. On avait fait allusion aux pairs d'Angleterre, mais il n'y avait aucune analogie entre eux et le conseil législatif. Les pairs n'étaient point créés par le cabinet, mais tiraient leur origine des anciens nobles saxons et normands. Le conseil était créé par le gouvernement, et le gouvernement devait prendre des moyens pour le rendre digne et indépendant.

L'hon. M. Knowlton partageait cette opinion.

L'hon. M. Neilson était opposé à la motion parce qu'il était contraire à l'esprit de la constitution de payer les membres pour leurs services.

La motion fut ensuite mise aux voix et perdue.

Contre.—Messrs. W. Morris, McGill, Roy, Irving, J. Morris et Neilson.—6.

Pour.—Messrs. Ferguson, Knowlton, Ferrie, Moore et De Boucherville.—5.

EMILE MARCO DE SAINT-HILAIRE.

(A continuer.)

paraître. Tout cela s'était passé en un clin d'œil et sans que le grognard y prit garde.

—Il n'accepte pas! répéta l'abbé Callieux d'un air contrit.

—Non, messieurs, je me récusé! reprit le grognard, en donnant à sa physiologie naturellement rustre, et son doigt gravité qui décoila une résolution prise; je n'accepte pas, primo d'abord, parce que je n'ai pas d'ambition; secundo, parce que je n'ai jamais voulu monter en grade, tertio, parce que j'ai mes raisons: voilà la chose!

—Mais, ces raisons, quelles sont-elles? s'écria le curé.

—Est-ce parce que nous n'avons pas eu l'honneur de servir aussi longtemps que vous, monsieur Bourguignon? (dit un marguillier.)

—Ce n'est pas à cause de cela, messieurs, répartit le sergent; je ne suis pas un conscript.

—A cause donc? fit Sirardin qui passa vivement les doigts dans les rares cheveux qui couronnaient son chef, ce qui était chez lui l'indice d'une agitation violente.

—A cause, à cause, répondit grognard, qu'il n'entre pas dans mes idées de faire le jésuite sur mes vieux jours; à cause qu'une paire de moustaches me semblerait tant soit peu intempérable dans le banc d'œuvre; enfin je ne suis pas un richard: voilà la chose!

—Et maintenant, monsieur Bourguignon, que vous acceptez le titre de marguillier, et que...

—Un moment! n'allons pas si vite à la tête, monsieur Galuchet! riposta le grognard; c'est au contraire l'inverse que je veux dire. Je vous remercie tous de l'honneur que vous voulez bien m'octroyer, mais je n'accepte pas.

—Il n'accepte pas! exclama on cœur l'assemblée.

En ce moment, une étrange agitation se manifesta chez les femmes qui formaient le second plan du tableau. Mademoiselle Françoise se démenait et madame Bourguignon levait les bras vers le ciel; mais bientôt ce tumulte cessa, et l'on vit la jeune Euphrasie se glisser à travers les assistants jusqu'à la porte du logis et dis-

Sur motion de M. Gowan, une adresse est votée à Sa Majesté, concernant le département des postes, afin de la mettre sous le contrôle de la législature provinciale, de lui donner le droit de nommer les principaux officiers, de réduire leurs salaires, et aussi afin de réduire les taux exorbitants de postage qui existent aujourd'hui. Référé au comité sur le bureau des postes.

Le comité nommé pour s'enquérir sur les mérites de l'élection d'Oxford fait rapport, que Robert Riddel, écrivain, le membre siégeant pour le comté d'Oxford, est dûment élu pour ce comté durant sa parlement.

Que la pétition de François Hinoks écrivain, contre le retour du dit Robert Riddel, n'est pas frivole ou vexatoire.

M. Drummond présente un bill pour amender l'ordonnance qui concerne l'érection des paroisses, églises, presbytères et cimetières. Seconde lecture vendredi.

La chambre siège sur le bill de milices, et fait quelques amendements.

Nouvelles Etrangères

INSURRECTION DE POLOGNE.

La suppression de la corvée de voitures ne paraît à personne, même à Vienne, un moyen suffisant de satisfaire les paysans. Les concessions iront beaucoup plus loin. On assure qu'il est question de convertir toutes les corvées en une indemnité de 90 millions qui serait payée aux seigneurs par la diminution des impôts domaniaux. L'Etat se rembourserait de cette indemnité en prenant hypothèque sur les biens des communes et en confiscant tous les biens vacans. Les finances de l'Autriche sont aux abois; M. de Metternich voudrait-il battre monnaie en vendant certains droits aux paysans? Le gouvernement impérial a fait des calculs bien autrement blâmables que ne le serait celui-là, mais nous sommes convaincus que l'archichancelier compte sans son hôte. Les paysans ne désarmeront qu'en devenant propriétaires; la propriété leur inspirera des idées de liberté en même temps que des idées d'ordre.

La situation de la Galicie et celle des provinces russo-polonaises est toujours très inquiétante pour les gouvernements. La Russie, cruelle avec ostentation, fait conduire les insurgés au supplice, musique en tête, l'orchestre jouant les airs plus joyeux de son répertoire; bien d'autres avant l'empereur Nicolas ont eu recours à la musique pour dissimuler la peur. On réprime une conjuration par des supplices; on disperse une armée avec du canon; on n'arrête jamais une révolution par la violence. Or, c'est bien d'une révolution qu'il s'agit, ainsi que le prouve de nouveau la lettre suivante, de Lemberg, 14 avril, publiée par le Journal des Débats:

" Dans le cercle de Tarnow, les paysans non-seulement ne veulent pas faire les corvées, mais ils exigent le partage des terres. On craint que ces symptômes de désordre ne s'étendent dans les provinces limitrophes de la Russie, où le servage existe dans toutes sa force; aussi la réaction pourrait-elle être plus terrible encore: Déjà dans le cercle de Jaslow et dans celui de Czorstkof, situé sur la frontière de Wolynie, les paysans se soulèvent contre les nobles. Je vous citerai le fait suivant, qui caractérise bien la situation: Le comte Lanckoronski, un des plus grands propriétaires de la Galicie, possède des domaines considérables dans le cercle de Czorstkof. Il est marié avec la nièce du prince de Metternich, et presque tous ses employés sont des Allemands.

" Dernièrement une députation de paysans se présente chez lui: " Nous avons appris, disent-ils, que dans les autres cercles les paysans ont massacrés les propriétaires et ont pris possession de leurs terres. Nous sommes de bonnes gens; nous n'avons pas trop à nous plaindre de vous; aussi nous vous prévenons que si vous ne voulez pas vous en aller et nous laisser maîtres ici, nous serons obligés de faire envers vous ce que les paysans de Tarnow ont fait avec leurs seigneurs." Les employés de M. Lanckoronski ont prévenu aussitôt les autorités autrichiennes, qui ont fait diriger des troupes de ce côté. Mais jusqu'à présent le gouvernement n'a agi encore avec vigueur que contre les nobles.

" Dans tous les chefs-lieux des cercles, les prisons publiques et les maisons particulières regorgent des malheureux victimes qui attendent dans des lieux infectés, entassés pêle-mêle, que leur sort soit décidé. Un conseiller impérial (procureur du roi) est désigné pour informer l'affaire de cinq cent cinquante personnes arrêtées. Chaque personne est interrogée pendant trois jours. Ainsi, il y aura des personnes innocentes qui attendront peut-être trois et quatre ans que leur cause soit instruite. Un grand nombre, ne pouvant supporter le traitement auquel ils sont exposés, ont déjà succombé. Toutes les familles sont dans la désolation. Nous sommes amenés ici à implorer la clémence impériale, non pour obtenir l'oubli et le pardon, mais pour avoir des juges. On considérerait comme un très grand bienfait si le gouvernement impérial voulait envoyer seulement sur les lieux une commission extraordinaire composée d'Allemands ou de Polonais, mais assez haut placés pour rester en dehors des animosités locales et faire au moins une prompt justice.

" La situation de la province est des plus malheureuses; toute confiance a disparu. Le gouvernement craint les nobles et les paysans; les nobles craignent les autorités locales, cause principales des malheurs du pays, et les paysans qui ne reconnaissent aucun frein. Les paysans confondent dans leur haine les nobles et les autorités autrichiennes. Ils refusent toute obéissance et ne veulent plus travailler. Ainsi de longtemps encore l'ordre et la tranquillité ne seront pas rétablis, et l'avenir se présente sous les plus tristes auspices."

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

PROCÉDÉS.

Mercredi 27 mai, 1846.

Sur la motion de M. Christie, une adresse est votée à Sa Majesté, concernant la frontière entre le Canada et le Nouveau Brunswick et on nomme un comité pour la dresser.